



AVIS PUBLIC DÉPÔT ET PRÉSENTATIONS DE PROJETS DE RÈGLEMENT ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT

Avis public est donné par le soussigné, François Gagnon, greffier, à tous les contribuables d'Ormstown à l'effet qu'il y a eu dépôt et présentation lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre 2021 des projets de règlement suivants, lesquels sont prévus pour être adoptés, avec ou sans changements, à la séance régulière du conseil municipal du 4 octobre prochain ou, à défaut, à toute autre séance subséquente :

- **Projet de Règlement n° 12-2021 - Circulation et limites de vitesse.**
- **Projet de Règlement n° 130-2021 – Délégations de pouvoirs (modifiant le Règl.130-2020)**

Ces règlements visent, pour le premier, modifier la limite de vitesse sur le chemin de la Rivière-Châteauguay Nord afin d'autoriser une limite de 70km/h au lieu de celle de 50km/heure actuellement en vigueur, vu l'état de la route depuis 2020, cette dernière ayant été reconstruite dans son intégralité.

En ce qui a trait au Règlement sur la délégation de pouvoirs, il y a ajustement de la limite de dépenses pour le directeur des Travaux publics, afin d'arrimer le tout à la réalité de 2021, la limite passant de 2 000\$ à 5 000\$. Il y a aussi mise à jour pour deux postes, afin que le Règlement corresponde aux effectifs actuels au sein de l'appareil administratif municipal.

- **Adoption du Règlement 66-2021 relatif au Plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E.)**

Ce dernier Règlement vise à assurer la concordance avec le Schéma d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent et à corriger une inexactitude afin que le PAE et le Schéma aillent de pair.

Toute personne intéressée par l'un ou l'autre desdits règlements peut en prendre connaissance au bureau de la Municipalité, au 5 rue Gale et aux heures régulières de bureau, entre 9h00 et 12h00 ou, idéalement vu les mesures de précaution rendues nécessaires par la COVID-19 en les consultant sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ à Ormstown, ce 10 septembre 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 10 septembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 septembre 2021

François Gagnon
Greffier
greffe@ormstown.ca



PUBLIC NOTICE
Draft Bylaws Tabled and Adopted Bylaw

PUBLIC NOTICE is hereby given to all rate payers of said municipality, by the undersigned, François Gagnon, Clerk, that the Council, at a regular meeting held on September 7th 2021 tabled the following draft bylaws, which will be adopted at the regular council meeting to be held on October 4th , 2021 or at any subsequent meeting:

- Draft By-Law n ° 12-2021 - Traffic and speed limits.
- Draft By-law No. 130-2021 - Delegations of powers (amending By-law 130-2020)

These regulations are intended, for the first, to modify the speed limit on Chemin de la Rivière-Châteauguay North in order to authorize a limit of 70 km / h instead of the one of 50 km / hour currently in force, given the state of the road. road since 2020, that road having been completely rebuilt.

With regard to the Regulation respecting the delegation of powers, there is an adjustment to the expenditure limit for the Director of Public Works, in order to bring everything into line with the reality of 2021, the limit going from \$ 2,000 to \$ 5. \$ 000. There is also an update for two positions, so that the By-law corresponds to the current staffing of the municipal administration.

- Adoption of By-law 66-2021 relating to the Aménagement Development Plan (P.A.E.)

The latter Regulation aims to ensure consistency with the MRC du Haut-Saint-Laurent development plan and to correct an inaccuracy so that the EAP and the Plan go hand in hand.

Anyone interested in one of the said bylaws can read them at the Municipality's office, located at 5 Gale Street between 9 am and 12 noon (Monday to Friday) or ideally given the precautionary measures, due to Covid-19, on the Municipality's Website.

GIVEN IN ORMSTOWN, September 10th, 2021

François Gagnon
Municipal Clerk
greffe@ormstown.ca

Only the French version is official.